

Consultation fédérale relative à la révision partielle de la loi sur l'organisation de la Poste (LOP)

Madame la présidente de la Confédération,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel vous remercie de l'avoir consulté, dans votre courrier du 5 juin 2020, dans le cadre du projet de révision partielle de la loi sur l'organisation de la Poste (LOP).

Les documents qui nous ont été remis à cette occasion ont été soigneusement examinés par notre administration ainsi que par la Banque Cantonale Neuchâteloise et nous permettent de prendre position.

Le Conseil d'État neuchâtelois rejoint pleinement la position exprimée par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF). En conséquence, notre autorité n'est pas favorable à l'ouverture de la propriété de Postfinance à des acteurs privés.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente et vous prions de croire, Madame la présidente de la Confédération, à l'expression de nos sentiments distingués.

Neuchâtel, le 25 septembre 2020

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,
S. DESPLAND